

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable

Séance du 26/03/2022

Délibération n° 19

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 19

Absents : 21

Votants : 22

- dont « pour » : 22

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 18 mars 2022 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la mairie de Tsingoni le samedi 26 mars 2021 à 08 heures 30 minutes.

Présents :

IBRAHIMA Saïd Maarifa, AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, BOINAHERY Ibrahim, MADI OUSSENI Mouhamadi, MDALLAH Anlamati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou. ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU COLO Nassuhati, ATTIBOU Zaïnati, BOINA M'ZE Salim, CHANRANI Daoudou, YSSOUMAIL Ahamadi, Mohamed Zainaba, NOUDJOUR Madi Assani, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati

Absents :

AMBDI Youssouf, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, BACAR SOILHI Inchat, BOINAIDI Habachia, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, SOUMAÏLI Mhamadi, ABDALLAH Oidhuati, BOURA Zaounaki Fatima, ISSOUFI Ramadani, MADI Fatima, ABDOU Fatima, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOU Mohamed, SAID-SOUFFOU Soula, Adam Ahmed,

Représentés : ABDOU ELODIE Dathia par IBRAHIMA SADI Maarifa, MROIVILI MOILIM Amina par IBRAHIMA SADI Maarifa, MOHAMED MROUDJAE Issoufa par SAID Mariame

Secrétaire de séance : ATTIBOU Zaïnati

Vu l'article L 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales : « Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le

fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies. Le contenu de ce rapport, qui comprend notamment le bilan annuel de la stratégie numérique responsable mentionnée au I de l'article 35 de la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret ».

Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants.

LE CONSEIL communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte du rapport annuel sur le développement durable annexé à la présente délibération**

Fait et délibéré le 26/03/2022

**Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre**

Le président de la 3CO



**M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**

Communauté de communes du Centre-Ouest

Rapport annuel 2021 sur la situation en matière de développement durable

Introduction :

Par ses compétences obligatoires et facultatives, la 3CO est un acteur majeur du développement durable du territoire.

En effet, la loi lui confère les compétences dans les domaines de :

- L'aménagement de l'espace communautaire
- Le développement économique et touristique
- La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés
- La gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations

Par ailleurs, dans le cadre de ses statuts, la 3co se voit confier dans le cadre de ses compétences facultatives des actions dans les domaines suivants :

- Voirie d'intérêt communautaire
- Politique du logement et du cadre de vie
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Actions dans les domaines sportifs, culturels et de l'enseignement
- Politique de la ville
- Transports et déplacements

Toutefois, l'effectivité de la mise en œuvre des compétences communautaires est fortement à relativiser à ce jour pour les raisons suivantes :

- Une intercommunalité jeune (création en décembre 2015) et en structuration.
- Une phase d'études préalables importante sur les sujets à enjeux qui doit donner lieu à validation avant de se concrétiser en actions de terrain.
- Un problème de contingentement en matière de moyens (locaux, effectifs, ingénierie) qui est en voie d'être résolu mais qui a empêché de porter l'ensemble des compétences transférées.
- Une dispersion préjudiciable dans les objectifs assignés, au regard de l'ensemble des urgences ressenties sur un territoire en évolution constante.
- Un contexte institutionnel non stabilisé et une gouvernance à renforcer.
- Une difficulté d'accès au foncier pour la mise en œuvre des projets.

Néanmoins, malgré ces difficultés, la 3co est engagée dans de nombreuses actions structurantes en matière de développement durable et 2021 aura été une année marquante à plus d'un titre dans le développement de celles-ci :

I. La stratégie et les actions de la collectivité en matière de dévelo

1. Des actions, politiques publiques et programmes qui répondent aux finalités du développement durable

a) Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la lutte contre le changement climatique :

Planification :

- Poursuite du PLUIH communautaire qui rencontre des difficultés avec un arrêt de projet rejeté en décembre 2021 par les élus communautaires au regard des antagonismes relevés entre les différents objectifs qui peuvent apparaître contradictoires de développement spatial de l'habitat, des activités et infrastructures, avec la volonté de préserver le foncier agricole et naturel et d'appliquer le principe de précaution sur les nombreuses zones recensées à risques. Un nouveau débat sur le PADD a été organisé en mars 2022 avec une perspective d'arrêt de projet sous réserve d'accord des délégués communautaires en mai 2022.
- Elaboration du schéma des mobilités : Ce schéma vise à organiser la structuration et l'articulation des mobilités sur le territoire communautaire et en lien avec les territoires voisins. Ce schéma est en cours de finalisation et intègre la perspective de transport en commun, d'autopartage et de mobilités douces pour lutter contre les émissions de GES dans un contexte où le réseau routier est saturé par les véhicules individuels.
- Elaboration du schéma de développement économique qui intègre la nécessité de la déconcentration territoriale de l'activité économique à l'échelle de Mayotte et la nécessité de développer des zones d'activité sur le territoire de la 3co pour limiter les déplacements domicile-travail.

Etudes :

- Etude sur les modalités de mise en œuvre de la compétence GEMAPI qui débouche sur la préfiguration d'un PAPI (programme d'actions et de prévention contre les inondations) communautaire
- Etude d'aménagement et sécurisation des rivières de Sada qui doit déboucher sur un programme partenarial d'intervention de l'ensemble des acteurs concernés.
- Etude d'aménagement de la baie de Soulou dans la perspective d'un aménagement environnemental et touristique de ce site naturel et patrimonial intégrant la protection de la mangrove et de l'écosystème.

b) Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations :

- Poursuite de la réalisation du programme d'aires de jeux et de loisirs communautaires dans l'ensemble des villages composant les différentes communes avec la finalisation des opérations de Sada et Tsingoni et l'engagement de l'opération de Chiconi ainsi que la prévision d'un nouveau

programme de 2.000.000 €. Ces équipements sont particulièrement attendus dans un contexte démographique particulièrement dynamique.

- Réalisation d'un jardin public-espace de rencontres et de mixité sociale à Chembenyoumba, à proximité de la bibliothèque (opération en cours de finalisation).

c) Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources :

- Les études et documents de planification précédemment cités auront un impact majeur sur la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources qui dépendront de leur niveau de qualité environnementale telle qu'elle sera décidée par l'assemblée communautaire.
- Une étude d'aménagement du littoral est également réalisée en vue de déterminer les enjeux qui se posent en matière de protection contre l'érosion marine et de valorisation économique et touristique. Cette étude a abouti à la préconisation d'intervention prioritaire sur les 3 plages de Dindioni, Ambato et Tahiti-Plage, dans une perspective de renforcement de la protection écologique des sites et d'une gestion cohérente et responsable de la fréquentation balnéaire.

d) Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains :

La communauté de communes s'est fixée parmi ses priorités de développer et faciliter l'accès aux services pour la population du territoire ; elle s'est ainsi engagée dans plusieurs projets structurants qui ne sont toutefois pas encore finalisés à ce jour :

- La construction du marché de proximité de M'Tsangamouji en cours de finalisation, ainsi que la perspective d'un marché intercommunal à Kahani.
- La perspective de doter le territoire d'une cuisine centrale garantissant l'accès des écoliers à une restauration scolaire abordable et de qualité.
- La perspective de réalisation d'une piscine marine sur le site de Dindioni
- La promesse de réalisation de la viabilisation des accès au site du futur lycée du Nord qui sera construit par le Rectorat à M'Tsangamouji.
- La viabilisation et la sécurisation de l'accès à la cascade de Soulou

e) Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- La 3CO s'est engagé fin 2021 dans l'appel à projets 2021-2022 du programme national pour l'alimentation relatif aux projets alimentaires territoriaux et a été retenue lauréate. Il importe dorénavant de développer le programme proposé visant à structurer l'activité agricole locale dans une perspective économique et de consommation locale des produits
- La perspective de cuisine centrale représente un enjeu majeur de la mise en œuvre du PAT de la 3co pour les années à venir.

2. Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes au regard d'une démarche de développement durable

a) Modalités d'élaboration des actions, politiques publiques et programmes :

L'année 2021 a fait suite à une alternance démocratique et à 2 années de crise sanitaire qui ont fortement contrarié le fonctionnement d'une communauté de communes en structuration. 2021 aura donc été fortement marquée, outre la poursuite des programmes et études engagés, par un état des lieux du fonctionnement communautaire pour poser les bases d'une gouvernance renouvelée autour d'instances nouvelles et par le biais de procédures renforcées.

- Renforcement de la mobilisation des élus communautaires
- Information de l'assemblée sur les actes pris par délégation
- Diffusion des notes de synthèses et comptes-rendus des assemblées
- Rédaction et diffusion du rapport d'activité
- Séminaire des élus sur le projet de territoire et les compétences
- Engagement d'une réforme statutaire
- Création du conseil de développement
- Mobilisation autour de l'élaboration du contrat de relance pour la transition écologique basé en lien avec le projet de territoire
- Elaboration d'un plan prévisionnel d'investissement

Il importe dorénavant que les élus se saisissent des enjeux dans une perspective de rationalité et d'efficacité pour faire aboutir les projets

b) Modalités du dispositif d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes :

Ces modalités restent largement à définir ; on citera toutefois :

- La capacité à définir des objectifs partagés et rationalisés à transcrire dans des statuts révisés et objectifs au regard des capacités financières et techniques de la 3co
- La qualité des documents de planification réalisés et l'appréciation portée par les partenaires garants de l'intérêt public.
- La capacité de passer dorénavant dans la phase opérationnelle des actions, consécutivement aux études réalisées.
- Les actions matérielles sont plus facilement évaluables à ce stade comme la fréquentation importante des aires de loisirs communautaires.

c) Inscription des actions, politiques publiques et programmes dans une dynamique d'amélioration continue

- Les différentes démarches engagées en 2021 démontrent une volonté de rationalisation, de concertation et d'efficacité dans la mise en œuvre des projets qui sera appréciée ultérieurement.

- La mise en œuvre de moyens matériels et humains adaptés (réalisation engagée d'un siège communautaire adapté et dimensionné au regard des besoins des services à la place des modulaires actuels et recrutements réalisés et en cours) démontre la volonté de la 3co d'engager la réalisation d'actions concrètes hiérarchisées et cohérentes avec ses statuts révisés en conformité avec les besoins analysés du territoire et ses capacités d'intervention.

II. La collectivité exemplaire et responsable

3. Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

- a) Evolution des valeurs et comportements individuels et collectifs dans la gestion des RH et le développement de l'emploi :

En 2021, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Structuration et validation de l'organigramme des services
- Réalisation d'entretiens individuels d'évaluation et d'objectifs
- Harmonisation du régime indemnitaire
- Règlement intérieur du personnel
- Instauration d'une réunion de direction hebdomadaire et d'une réunion de service bimensuelle pour échange d'information avec CR
- Instauration de réunions d'équipes régulières au sein du pôle Aménagement et développement durable
- Réunion mensuelle du Bureau communautaire avec planification
- Rédaction du rapport sur l'égalité homme-femme
- Structuration du service commande publique
- Renforcement du pôle administration générale
- Politique de recrutement dynamique de chargés de missions :
 - Urbanisme-Habitat
 - Energie
 - SIG

Ces actions ont abouti à une coordination renforcée des services, à une plus grande transversalité dans la gestion et à une opérationnalité accrue sur les dossiers techniques.

Le règlement et le plan de formation restent à mettre en œuvre.

- b) Intégration des engagements de développement durable de la collectivité à travers la commande publique :

Le règlement de la commande publique a été adopté en 2021. Le recrutement d'une chargée de mission énergie permet dorénavant de développer les projets structurants avec le souci constant de l'efficacité énergétique et environnementale maximale comme en témoignent le projet de siège

communautaire dont le permis de construire et l'adaptation du programme du marché de M'Tsangamouji.

Par ailleurs, des contacts sont noués avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire pour développer les clauses sociales et environnementales dans les marchés communautaires.

c) La gestion durable du patrimoine de la collectivité :

La 3co dispose d'un patrimoine très modeste du fait de sa jeunesse et de sa création « ex-nihilo » en 2015 ; toutefois, celui-ci est en plein développement et diverses actions ont été engagées en 2021 en vue de sa gestion durable :

- Mise en place d'une sécurité incendie dans les bâtiments provisoires
- Convention de gestion de l'entretien courant des sites équipements communautaires au sein des communes afin de garantir la proximité de gestion et la rapidité d'intervention (aires de jeux et loisirs ; marché de M'Tsangamouji).
- Le développement des énergies renouvelables programmé sur le futur siège communautaire avec perspective d'un bâtiment à énergie positive démonstratif.
- La perspective d'une flotte de véhicules propres
- Le recours à des marchés réservés d'insertion pour des tâches d'entretien de locaux ou d'espaces.
- La sensibilisation interne aux gestes écocitoyens (maîtrise et bon usage de la climatisation...)

d) L'intégration des engagements de développement durable dans la gestion des finances publiques :

- Le ROB intègre dorénavant une analyse de l'évolution de la CAF qui, corrélée avec le PPI, permet de définir une prospective durable de la gestion des finances communautaires.
- La révision statutaire doit tirer les conséquences de cette prospective pour définir un champ d'actions réaliste répondant aux besoins prioritaires de la population.
- Le souci du coût de gestion des équipements en termes notamment de dépenses énergétiques, d'entretien-maintenance et de charges de personnel est impératif pour maintenir durablement la CAF communautaire. Chaque projet d'équipement structurant doit donc être évalué en amont de sa réalisation pour déterminer les conditions optimales de celle-ci et de sa gestion future.

4. Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au regard d'une démarche de développement durable

a) Modalités d'élaboration des actions au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité :

- La structuration de l'organigramme des services et la démarche d'évaluation et d'objectifs favorisent la responsabilisation des agents dans la gestion patrimoniale. La perspective du développement d'une

comptabilité analytique renforcera cette de gestion.

- La création d'un service marché et l'intervention de la technicienne en énergie en amont des projets favorisent dorénavant la transversalité autour des projets et l'intégration de la problématique énergétique.
- b) Modalités de mise en œuvre et de suivi des actions au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité :
- Le recrutement intervenu début 2022 d'un chargé d'opérations patrimoniales garantira un suivi de proximité des opérations.
 - Le recrutement d'une chef d'équipe « entretien des rivières » début 2022 garantit dorénavant un suivi plus rigoureux des actions de nettoyage des rivières entreprises par les agents en contrat d'insertion.
- c) Modalités du dispositif d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité :
- Développement et mise en œuvre des projets
- d) L'inscription des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité dans une dynamique d'amélioration continue
- De nombreux indicateurs seront à développer et à mesurer
 - La comptabilité analytique permettra de responsabiliser davantage chaque acteur dans la perspective d'une gestion patrimoniale renforcée
 - L'enjeu majeur est celui de la gouvernance du Projet communautaire avec la révision statutaire et la hiérarchisation validée des projets en vue de leur réalisation.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 976-200059871-20220326-0103_2022-DE